

SANTÉ PUBLIQUE - ÉPIDÉMIOLOGIE

Lutte contre le tabagisme : une priorité nationale et régionale (ARS Paca)



Source : ARS Paca

Aurélien Rousseau, Ministre de la santé et de la prévention, a annoncé aujourd'hui plusieurs mesures pour lutter contre le tabagisme, dans le cadre d'un plan national 2023-2027.

Le Gouvernement a fait de la lutte contre le tabac une priorité. Comme l'a exprimé le Président de la République, nous devons bâtir la première génération sans tabac à l'horizon 2032. Pour atteindre cet objectif, le plan national de lutte contre le tabac 2023-2027 s'appuie sur deux piliers principaux :

- 1 prévenir l'entrée dans le tabagisme, en particulier chez les plus jeunes - en réduisant l'accessibilité financière du tabac, en sortant le tabac des espaces quotidiens ou encore en encadrant les produits du vapotage attractifs auprès des jeunes ;
- 2 mieux accompagner les fumeurs vers l'arrêt du tabac, en particulier les plus modestes d'entre eux.

Quelques mesures-phares :

- 1 La hausse du prix du tabac avec un paquet à 13 euros en 2027, avec une première étape à 12 euros en 2025 ; l'OMS et l'ensemble des études indépendantes démontrent en effet que la hausse du prix du tabac est la mesure la plus efficace de lutte contre le tabac ;
- 2 le renforcement du contrôle de l'interdiction de vente des produits du tabac et du vapotage pour protéger les mineurs ;
- 3 l'interdiction de la vente des produits du vapotage jetables (puffs) ;
- 4 le paquet neutre pour tous les produits du tabac et du vapotage ;
- 5 de nouveaux espaces extérieurs à usage collectif libérés du tabac : les plages, les parcs publics, les forêts, les abords extérieurs de certains lieux publics à usage collectif, et spécialement les établissements scolaires ;
- 6 la généralisation des lieux de santé sans tabac et des campus et écoles de santé sans tabac

> [PLUS D'INFORMATIONS](#)

[< PRÉCÉDENT](#)

[TOUTES LES ACTUALITES](#)

[SUIVANT >](#)